

Don d'organes au Québec

Saviez-vous que ?

Transplant Québec
est l'organisme
responsable du don
d'organes au Québec

Il souligne ses 55 ans
en 2025



Le Québec est un
fleuron en matière
de don d'organes
au Canada

QUELQUES EXEMPLES :

- 1^{re} transplantation rénale
en 1958 entre donneur vivant
et receveur apparentés
- 1^{re} greffe cardiaque en 1968
- 1^{re} greffe du visage en 2018



Un donneur
peut sauver
jusqu'à 8 vies

AU QUÉBEC

48 h

Le plus jeune
donneur avait
48 heures et
le plus âgé,
92 ans

551

personnes
ont bénéficié
d'une trans-
plantation
au Québec
en 2024

856

personnes
étaient
inscrites sur la
liste d'attente
unique gérée
par Transplant
Québec*



**1 greffe
de rein**

= 1 personne qui quitte la dialyse
= au minimum 50 000\$
d'économies par année

En 2024, il y a eu **296 greffes**
de rein, ce qui équivaut à près
de **15 millions d'économies**



**92 % des
Québécois sont
favorables au
don d'organes**

Ils le font pour sauver des vies
et sont fiers de le faire

Source : Léger Marketing, octobre 2018

merci pour
la vie

transplant
québec

* au 31 décembre 2024

Merci de partager vos intentions à vos proches. Vous faciliterez ainsi votre don de vie.

Consentement, inscription et avenir

Au Québec, chaque citoyen doit faire connaître sa volonté soit verbalement devant deux témoins, soit par écrit tel que précisé dans le Code civil du Québec.

Trois façons de signifier son consentement au Québec



En signant son formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* du registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec : soit lors du renouvellement de la carte d'assurance maladie, soit en le commandant par téléphone au 1 800 561-9749



En rencontrant son notaire pour faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec



En signant l'autocollant de consentement à apposer à l'endos de la carte d'assurance maladie lors du renouvellement de sa carte **ditesle.ca**

Les inscriptions aux registres

Au 31 décembre 2024, plus de 4 Québécois sur 10 ont officialisé leur consentement au don d'organes et de tissus dans un des registres.

3 828 052

dans le registre de la RAMQ (OUI seulement) (depuis 2010)

2 833 339

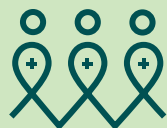
dans le registre de la Chambre des notaires du Québec (85 % OUI et 15 % NON) (depuis 2005)

Transplant Québec rappelle que l'inscription dans un des registres constitue la meilleure manière de confirmer son consentement. Cette inscription est durable dans le temps, n'a pas besoin d'être renouvelée et est accessible au moment opportun par le personnel autorisé.

L'avenir du don d'organes c'est un système plus performant



qui assure
la formation
constante des
professionnels



qui améliore
l'organisation
des services dans
les hôpitaux



qui assure
l'éducation
du public

Chaque citoyen devrait faire connaître sa volonté à ses proches.

C'est important. Le don d'organes au décès survient presque toujours à la suite d'un événement subit (hémorragie cérébrale massive, trauma crânien, etc.). Malgré les efforts des équipes médicales pour sauver la vie de la personne, ce type d'événement mène souvent à la mort. La famille est alors en situation de crise. Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don. La famille, qui a un rôle incontournable dans le processus en don d'organes, est alors plus encline à contribuer à la réalisation du don (sauf de très rares exceptions).

Seulement 1,4 % des personnes qui décèdent à l'hôpital sont susceptibles de devenir des donneurs d'organes, soit un maximum de 450 personnes annuellement pour le Québec, si toutes les conditions sont réunies à chaque fois.

C'est pourquoi chaque consentement compte.

Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don.